Departements (subsistances)
FRC 2.1312.2

CONVENTION NATIONALE.

Case
FRC
1846

RAPPORT

DES

COMMISSAIRES

ENVOYÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE,

FAIT

Dans la Séance du 6 Novembre 1792, l'an 1er. de la République,

PAR CLAUDE FAUCHET, Evêque du Calvados;

IMPRIMÉ, & envoyé aux Départemens & aux Sociétés populaires, par ordre de la Convention Nationale.

CITOYENS,

L'arrivée des commissaires de la Convention nationale dans le département de l'Yonne, ne pouvoit se différer d'un jour sans les plus graves inconvéniens. Nous avons trouvé la ville de Sens dénuée de bled, de farine & de pain. La taxe arbitraire & les violences exercées envers les marchands, avoient fait rétrograder les subsistances. L'autorité des magistrats étoit méconnue. On n'osoit plus

Administration. A

THE NEWBERRY LIBRARY

apporter des grains à un marché où la vie des vendeurs étoit menacée & leur denrée enlevée à vil prix. Les dernières calamités alloient fondre sur cette cité, qui avoit foulé aux pieds les lois du commerce. Les villes d'Auxerre, de Joigny, & de Villeneuve-sur-Yonne, qui, par un concours de circonstances malheureuses, ne pouvoient tirer leurs subsistances nécessaires que des pays à bled au delà de Sens, & qui n'avoient d'autres routes pour les faire venir que celle qui passe au milieu de cette ville, étoient réduites au désespoir. Elles se disposoient à venir, à main armée, demander raison aux Sénonois des violences qui arrêtoient les convois. Le conseil général du département avoit été obligé de faire des dispositions menaçantes. La famine se faisoit sentir, & la guerre de cité à cité alloit y ajouter ses horreurs. C'est à ce moment que nous sommes arrivés. Nous avons aussitôt expédié des couriers dans les communes pourvues de grains; car c'est au sein de l'abondance, que le mépris des lois avoit su créer la disette. Nous avons donné assurance pour les personnes & caution pour les valeurs. Quelques vendeurs ont pris confiance; une petite quantité de bled s'est montrée sur le marché, auparavant désert. Nous avons assisté nous-mêmes, avec les magistrats, à la vente au milieu d'un peuple tumultueux qui se disputoit chaques mesures, & vouloit encore les taxer à sa guise. Nous avons escorté, sans nous environner d'aucun appareil militaire, & avec la seule force que le caractère de notre mission nous donnoit, à travers les fauxbourgs & parmi les flots d'une multitude inquiète, les voitures destinées à l'approvisionnement d'Auxerre & des autres villes du département. Quelques paroles menaçantes nous étoient addressées; la qualification d'accapareurs tomboit aussi sur nous. Mais le bled qui avoit reparu à notre voix, l'espoir renaissant d'en avoir davantage, le langage de la raison & de la loi,

que nous parlions dans les groupes, ont suffi pour calmer ces mouvemens, & faire réussir cette première tentative. Alors nous avons réuni un peuple immense dans la cathédrale : nous y avons proclamé les principes, réfuté les erreurs, effrayé les esprits par le tableau des malheurs auxquels les atteintes portées à la libre circulation les livroit, calmé les inquiétudes par les promesses de l'abondance effective, qu'assure toujours le respect pour les personnes & les propriétés, montré le bien-être général dans la liberté véritable, & tous les maux particuliers dans l'anarchie. Notre doctrine leur a paru nouvelle. On leur en avoit prêché une autre qui étoit la source de tous les désordres dont ils avoient été au moment de se voir les victimes. Notre proclamation, affichée dans la ville & envoyée dans les campagnes, produisoit des effets heureux. Les provisions plus abondantes arrivèrent dès le lendemain. Nous crûmes devoir demander raison de sa conduite à un chef d'émeute qui avoit présidé à la dernière arrestation des voitures, & qui, au mépris des magistrats, avoit taxé les bleds. Bientôt les hommes & les femmes des fauxbourgs accourent en foule & en tumulte à la maison commune, où nous étions avec les commissaires du département, les administrateurs du district & les officiers municipaux. On nous menace avec insolence ; nous répondons avec l'autorité de la loi ; nous menaçons, à notre tour, de la justice nationale ce peuple égaré. Notre fière sécurité en impose ; nous écrivons avec calme, au milieu de cet attroupement factieux, les réquisitions aux chasseurs du 3e. régiment & au demi-bataillon des volontaires d'Autun, qui étoient la seule force que nous pussions mettre en avant dans la volonté ferme où nous étions de ne point requérir les gardes nationales des autres villes qu'une rivalité exaspérée animoit contre celle de Sens. L'apparition soudaine d'une soixantaine de cavaliers & la bonne contenance du demi-

bataillon suffirent pour tenir tout en respect. On comprit que de plus grandes forces accourroient si nous voulions en donner l'ordre. Le marché fut abondant & paisible. Le bled fut porté à sa juste valeur. La considération nous fut acquise, & bientôt la reconnoissance. Nous fîmes alors une entreprise hardie, celle de désarmer toute entière la nombreuse garde nationale de Sens, pour en répartir les armes avec égalité à tous les bons citoyens. Nous y réussîmes par le procédé le moins attendu ; celui d'écarter pour cette opération, qui sembloit si hasardeuse, les chasseurs à cheval que nous avions d'abord requis, & de faire partir le bataillon de Dordogne qui passoit à Sens, & qui nous y offroit ses secours. La seule autorité de la loi, &, nous osons le dire, celle de nôtre caractère qui étoit alors connu, suffirent : nous obtînmes un plein succès. Toutes les armes furent rendues, & nous nous trouvâmes en mesure pour ne les rendre qu'à ceux qui obtiendroient des certificats de bons services de l'état-major, & de civisme de la municipalité. J'omets les détails : mon collègue, exercé dans la guerre de la révolution, les fera mieux que moi. Il s'est réservé l'exposition de ce qui concerne le militaire dans le cours de notre mission. Tout étoit rentré dans l'ordre à Sens. La ville d'Auxerre étoit agitée par des mouvemens qui avoient la même origine que ceux dont nous venions d'arrêter les effets chez les Sénonois : nous y accourûmes. Des émissaires de quelques factieux de Paris nous y préparoient des insultes & comptoient réussir à y ruiner nos espérances. Ici nous devons, Citoyens, vous exposer les causes des désordres & des agitations anarchiques qui ont eu lieu dans le département de l'Yonne, & qui se sont propagés dans beaucoup d'autres départemens.

Une espèce de régence, comparable à celle de Tripoli, de Tunis & d'Alger, s'étoit formée à Paris, après les

journées des 2 & 3 ſeptembre : ce n'étoit pas la commune proviſoire qui avoit ſi bien ſervi la cauſe de la liberté depuis le 10 août ; c'étoit dans ſon ſein ou hors de ſon ſein une petite horde de hardis ſcélérats qui vouloient exercer à eux ſeuls toute autorité dans l'Empire. Tandis que ſon deſpotiſme étoit ici abſolu, & qu'elle faiſoit tomber des milliers de têtes proſcrites, elle envoyoit des corſaires & des pirates qui portoient le feu de l'anarchie dans les départemens où ils abordoient, & qui livroient par-tout la choſe publique au pillage. Le pouvoir exécutif, occupé de la multitude immenſe des affaires dans la crise déciſive où ſe trouvoit l'État, ſe repoſoit ſur d'autres du choix des commiſſaires qu'il inveſtiſſoit de ſes pouvoirs. Ces autres, c'étoient les ſouverains ſeigneurs de la régence qui ſe paroient du nom de la commune de Paris, pour produire leurs agens. Entre tous les miſſionnaires choiſis par eux, ceux qui ont paru les premiers & les ſeconds (1), dans le département de l'Yonne étoient la perfection de l'eſpèce ; c'étoit l'anarchie en perſonne. A Sens, ils prêchoient le meurtre : ils réuſſirent ; ils eurent le doux plaiſir d'y voir couler le ſang. Ils prêchoient le mépris des magiſtratures : ils réuſſirent ; toutes les réquiſitions du diſtrict & de la municipalité, devinrent inutiles & ne ſervirent qu'à expoſer la vie des magiſtrats. Ils prêchoient la haine de l'Aſſemblée nationale, & du pouvoir exécutif même, dont ils tenoient leur pouvoir : ils réuſſirent ; on proclama la commune de Paris, comme la ſeule puiſſance dont l'on dût reconnoître l'autorité. Ils prêchoient la ſouveraineté de chaque individu, de chaque réunion partielle du peuple : ils réuſſirent ; on méconnut toutes les lois ; on dit, on répétoit

(1) Il y a eu trois commissions successives de la part du pouvoir exécutif, dans ce département. Ceux qui compoſoient la troiſième n'ont mérité aucun reproche.

encore à notre arrivée, qu'il n'y en avoit plus ; que chacun étoit maître ; qu'on avoit droit de taxer les bleds, de les prendre chez les laboureurs, de faire tomber les têtes des fermiers qui ne voudroient pas amener leurs grains sur la place, ou on les pilloit. A Ville-Neuve-sur-Yonne, ils destituèrent arbitrairement le juge-de-paix ; ils ordonnèrent d'aller prendre les plombs sur les châteaux. Une multitude se met en course à leur voix, va dévaster l'un des plus beaux édifices appartenant ci-devant à un prince émigré, et maintenant à la nation, enlève des masses énormes du plomb qui couvroit cet édifice, à présent dans un état de dégradation qui en déprécie considérablement la valeur & cause un détriment sensible à la chose publique, sans que le plomb entassé dans la ville, & mis au rebut, soit d'aucune utilité à la patrie. A Joigny (2), sans motif, contre le vœu des bons citoyens qui y abondent, & sur la parole d'un petit nombre de séditieux qu'ils excitent, ils mettent en prison le président du district & tout le directoire : le maire & les officiers municipaux généralement chéris, courent risque d'être immolés pour prix de leur zèle. A Auxerre, ils préparent des scènes semblables : ils avilissent autant qu'ils peuvent, les administrateurs du département, ils créent une commission de surveillance, qu'ils investissent de pouvoirs supérieurs à ceux de toutes les administrations & de toutes les magistratures, & ils prêchent ; (c'étoit toujours là le grand objet) cette souveraineté anarchique, dont tout individu, toute réunion particulière du peuple, peut user au gré de son caprice & de sa force.

Mais quels étoient donc ces premiers commissaires investis des pouvoirs des ministres, & qui ont si bien

(2) Les faits arrivés à Joigny, à Auxerre et à Ville-Neuve-sur-Yonne, appartiennent spécialement aux seconds commissaires.

rempli les intentions de la régence dont ils tenoient leur véritable miſſion, puiſqu'ils s'élevoient hautement contre le miniſtère? Citoyens, vous allez éprouver, ainſi que nous, une grande ſurpriſe : c'étoit entre autres un homme, que le comité de Sûreté générale avoit frappé d'un mandat d'arrêt comme prévenu d'avoir fait diſparoître le ci-devant prince de Poix, amené par la ſection de la Fontaine-de-Grenelle au comité de Surveillance de la Mairie, d'avoir ſouſtrait un carton précieux appartenant à ce grand coupable, & que la même ſection y avoit dépoſé, muni de ſon ſceau. Les preuves de cette prévarication étoient acquiſes au comité de Sûreté générale. Afin de procéder avec égard pour les autres membres du comité de la Mairie, notre comité avoit fait remettre le mandat d'arrêt entre les mains du citoyen Panis, que les commiſſaires de la ſection de la Fontaine-de-Grenelle, & ſpécialement le citoyen Dugazon, nous avoient peint comme indigné de la conduite criminelle de quelques-uns de ſes collègues. Qui pourra comprendre par quelle fatalité il arrive que le mandat d'arrêt ayant été ſuſpendu juſqu'à une information plus ample ; ce ſoit l'homme qui en étoit atteint qu'on choiſiſſe pour aller, de la part de la commune de Paris & des miniſtres, exercer la dictature dans les départemens ! Vous avez vu, Citoyens, avec quel ſuccès lui & ſon compagnon avoient fourni leur courſe dans celui de l'Yonne. Ils ont continué avec les mêmes méthodes dans celui de la Côte-d'Or. Enfin, l'indignation des citoyens de la Haute-Saone a commencé d'en faire juſtice : ils ont été arrêtés & mis en priſon par les magiſtrats de Champlitte, qui en ont référé dans le temps à la Convention Nationale.

Nous n'avons pas eu de peine à détromper des faux principes qu'avoient répandus les anarchiſtes, les citoyens de Villeneuve-ſur-Yonne & de Joigny : ces vrais patriotes en avoient déja horreur. L'arreſtation à Sens des grains

qui devoient les nourrir, le rétabliſſement de la liberté du commerce que nous avions obtenu, & les heureux effets qu'ils commençoient à en reſſentir, avoient préparé le ſuccès de notre miſſion près d'eux; nous n'avons, dans ces deux villes, recueilli que des témoignages de confiance & d'affection. C'étoit à Auxerre, chef-lieu du département, que de nouveaux envoyés obſcurs de la régence tripolitaine de Paris avoient ſemé des écueils ſous nos pas, & comptoient nous voir échouer. A cet effet, ils avoient répandu des exemplaires d'un journal où les calomnies les plus brutales & les plus atroces m'étoient prodiguées. Au moment où nous allions paroître, ils en firent lecture au peuple dans la place publique; ils étoient perſuadés qu'ils alloient jeter du diſcrédit ſur nos paroles, égarer l'opinion ſur notre compte, & tromper l'eſpoir de la Convention nationale, qui nous avoit accordé ſa confiance: ils ſe tenoient aſſurés que nous n'oſerions pas entreprendre de relever l'autorité de l'adminiſtration ſupérieure, deſtituer la commiſſion que les déſorganiſateurs avoient illégalement élevée au-deſſus d'elle, rendre juſtice aux députés courageux de la municipalité, qui, pour prix du zèle avec lequel ils étoient, après nous avoir joints à Sens, allés ſe répandre, munis de nos réquiſitions, dans les communes environnantes, pour y paſſer des marchés, à l'effet d'avoir sûrement des bleds pour leurs concitoyens, étoient lâchement accuſés d'un ſordide intérêt, tandis que leur dévouement & leur généroſité méritoient la plus ſenſible reconnoiſſance; ils croyoient enfin que là, dans cette ville d'Auxerre, nous allions trouver le terme fatal de nos ſuccès. Mépriſables ſcélérats, vous ne connoiſſez pas la force invincible d'une ame irréprochable quand elle peut ſe manifeſter, & la toute puiſſance de la raiſon, quand elle peut ſe faire entendre à un grand peuple. Réuni d'abord dans l'ancienne cathédrale, puis dans la ſalle immenſe du conſeil-

général du département, enfin dans celle de la société patriotique, ce peuple, toujours ami de la vérité, de l'équité, quand leurs purs accens frappent sa conscience sincère, a rendu hommage à nos principes & justice à nos personnes : nos discours civiques ont été entendus avec applaudissement ; nos proclamations légales ont été reçues avec docilité. La commission de surveillance, heureusement composée d'hommes pleins de mérite, choisis la plupart dans la société des amis de la liberté, a reconnu elle-même l'illégalité de son institution comme autorité dans le département. Nous avons appelé, d'après le desir même des administrateurs qui ne craignent point la lumière, les patriotes qui en auroient le zèle, à cette surveillance générale que la loi attribue à tous les citoyens. Nous avons laissé les magistrats, les sociétés patriotiques & la généralité des citoyens satisfaits de nos opérations, & dans les dispositions d'une heureuse harmonie. Nous espérons que les régens d'anarchie ne réussiront plus à y ranimer la discorde. Notre expérience vient de nous convaincre, Citoyens, qu'il n'existe plus que deux périls pour la République : la régence de quelques factieux à Paris, & celle des bureaux du ministère. Mon collègue vous expliquera en quoi consiste celle des bureaux, & le péril imminent qu'elle a fait naître vers la fin de notre mission, après notre retour à Sens. Il pourroit arriver que les régens factieux réussissent à s'emparer aussi des bureaux des ministres, en y plaçant leurs créatures : ces deux régences n'en feroient qu'une ; ce seroit Alger fondu dans Tunis : le despotisme des corsaires de la République seroit à son comble, & l'excès du mal possible seroit incalculable. Représentans de la Nation, il faut instamment détruire cette espèce d'aristocratie ; l'aristocratie des scélérats qui s'efforcent de s'installer au cœur de la République & de le ronger ; il le faut sur-tout pour Paris, dont la multitude des bons & civiques habitans ne participe point au

mouvement des factieux, en souffre, en gémit, mais les laisse faire. Il faut purger les bureaux des ministres d'un grand nombre d'agens de l'ancienne cour, qui prêtent volontiers la main aux anarchistes; il faut surveiller le pouvoir exécutif, qui, s'il venoit à tomber dans des mains moins pures & à se prêter aux vues des tyrans de l'opinion dans Paris, nous mettroient sous le joug d'un despotisme atroce. Les sociétés patriotiques, bien dirigées, feront d'une utilité majeure jusqu'à l'établissement de l'instruction publique : nous avons ranimé celles de Joigny & de Villeneuve-sur-Yonne, qui ont un excellent esprit républicain; nous avons ressuscité celle de Sens; & dans ses séances nombreuses, nous y avons vu les vrais principes développés avec un grand succès: que ne doit pas la République à celle de Paris? que ne lui devroit pas la liberté générale, si quelques êtres, sans autre talent que l'audace, sans autre génie que l'égoïsme, sans autre courage que l'insolence, cessoient d'y exercer une tyrannie exécrable (3)! Je ne crains point ces hommes

(3) Un de ces hommes contre qui j'ai preuve écrite et complète, qu'il est le calomniateur le plus atroce et le plus infâme qui ait jamais existé, mais que j'ai toujours dédaigné de poursuivre comme un trop vil ennemi, a osé reparler aux Jacobins d'une prétendue correspondance de Suisse, qu'il dit perdue, et où pour la première fois il place mon nom, comme si j'eusse écrit confidenciellement à l'émigré Liancourt. Non-seulement je n'ai jamais eu aucune relation avec ce ci-devant duc; mais j'ai imprimé contre lui, dans le temps même qu'il étoit en faveur à l'Assemblée-Constituante, un écrit signé de moi où je l'accuse d'avoir été dès-lors un mauvais citoyen et un traître.

C'est une étrange fureur de la part de ce délateur éternel qui deshonore sans cesse la tribune des Jacobins, et quelquefois une autre encore, de s'acharner si brutalement contre un citoyen qui auroit pu le perdre sans ressource, et qui se contente de le mépriser.

qui ont soif & faim du carnage : qu'ils s'assouvissent, que je sois leur dernière & leur plus innocente victime : ils n'ont pas réussi à Auxerre ; me voilà.

Citoyen-représentans, nous nous sommes chargés avec empressement des réclamations que différentes communes de l'Yonne, ruinées par le défaut total de récolte de leurs vins, qui sont leur unique richesse, adressent à la Convention nationale pour obtenir des avances sur leur seizième, afin de pouvoir s'approvisionner de subsistances & nourrir leurs pauvres. Nous demandons le renvoi de ces pétitions au comité des finances, pour en faire un prompt rapport ; nous demandons aussi que les comités d'agriculture & de commerce présentent également dans peu un rapport sur l'achèvement du chemin & la construction du pont de Brinon, afin que les subsistances qu'Auxerre & les autres villes qui ne recueillent point de bled, tireroient facilement du district de St.-Florentin, où il abonde, puissent arriver jusqu'à elles. Nous avons fait espérer aux citoyens de l'Yonne tous les secours que la justice & l'humanité réclament : la Convention nationale, qui voit d'un regard égal & fraternel tous les habitans de la République, tendra une main secourable aux départemens, dans leurs urgentes nécessités. Par tout la bénédiction publique vous environne : l'espérance qu'on repose sur vous, adoucit les malheurs ; & l'on compte, avec une ferme assurance, recueillir de votre sagesse tous les biens de la liberté.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.